

DOSSIER CANDIDATURE

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

HANDBALL 2024/2025



LYCEE L'OISELET
38300 BOURGOIN JALLIEU

Présentation

Cette section sportive scolaire est une **structure reconnue au sein de l'Education Nationale**, encadrée par des textes de références. Elle est née du partenariat du Lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu avec un club : le CSBJ Handball pour les garçons, rejoint ensuite par le club de Villefontaine pour les filles.

- ⇒ Elle fonctionne depuis 1997 pour les garçons et 2002 pour les filles.
- ⇒ Elle regroupe, pour l'année scolaire 2023-2024, 44 élèves (18 filles et 26 garçons) dont 9 internes âgés de 16 à 18 ans. Ils sont issus de 6 clubs différents et de 3 départements.

Elle s'adresse à des élèves qui pratiquent le handball en club ou en AS, à bon niveau.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2^{nde} en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de l'internat.

ATTENTION : être en section sportive ne signifie pas prendre sa licence au CSBJ handball. Chaque élève reste dans son club de formation, ou en change s'il le souhaite.

1. Objectifs de la section sportive

Notre structure est organisée autour d'un **projet global de formation**.

Il s'agit d'**accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double parcours ambitieux** :

→ Permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, de concilier études et pratique sportive importante, de se perfectionner en handball par des entraînements réguliers prévus dans leur emploi du temps, avec un encadrement qualifié et de s'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ou dans des rencontres plus festives (Sandball, tournoi des papillotes...).

→ Permettre à des élèves compétents et conscients des enjeux scolaires de poursuivre des études secondaires jusqu'au Baccalauréat et obtenir une orientation dans l'enseignement supérieur conforme au niveau et à la motivation de chacun.

2. Fonctionnement de la section sportive :

Responsables de la section : M. AMMOUR, **proviseur du lycée**, est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par deux **enseignants d'EPS référents** (Mr BOURLIER, Mme CREISSENT), qui assurent le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs de la section, le coordonnateur du club (Mr AMMARI) et le responsable de la commission sportive du club.

Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein de son club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires et de l'association sportive du lycée de plusieurs heures d'entraînement.

Pour les Filles :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE
- 1h de préparation physique le Jeudi (12h-13h ou 13h-14h) : Les encadrants convoquent certains élèves en fonction de leurs besoins. La participation est alors OBLIGATOIRE

Pour les Garçons :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE
- 1h de préparation physique le Jeudi (12h-13h ou 13h-14h) : Les encadrants convoquent certains élèves en fonction de leurs besoins. La participation est alors OBLIGATOIRE

La charge d'entraînement au sein de la section HANDBALL est par conséquent de 5h obligatoires.

ATTENTION : les seuls aménagements d'emploi du temps sont le lundi de 16h à 18h et le jeudi de 12h à 14h. Aucun autre aménagement ne sera proposé aux élèves de la section quel que soit le motif invoqué et notamment celui de l'entraînement en club du vendredi soir.

Suivi Scolaire : La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le coordonnateur club, les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de comportement non satisfaisant, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Une note de « Section Sportive Hand-ball » ainsi qu'une appréciation sont attribuées, par le professeur d'EPS coordonnateur en concertation avec le cadre sportif intervenant dans la section, à chaque élève à la fin de chaque trimestre. Elles rendent compte de l'investissement, du sérieux, de l'implication de l'élève dans la structure ainsi que de ses progrès et de sa réussite sportive.

Suivi Médical :

IMPERATIF : A chaque rentrée scolaire (Septembre 2023, 2024 et 2025), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Handball, rédigé par un médecin titulaire du CES de médecine du sport, doit être fourni au professeur d'EPS.

3. Charte commune des sections sportives Handball et Rugby au lycée l'Oiselet :

Chaque famille et élève s'engageant dans le projet de la section sportive sont signataires de la Charte, rappelant les points de repère à respecter pour mener à bien son projet.

| En tant qu'élève, je m'engage à... | En tant que joueur, sportif, je m'engage à... | En tant qu'interne / externe, je m'engage à... |
|---|--|---|
| <p>*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement) Avoir conscience de la chance d'appartenir à une section sportive et se montrer exemplaire</p> <p>*organiser mon travail personnel dans la semaine</p> <p>*signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme</p> | <p>Respecter et promouvoir les valeurs du sport</p> <p>*être présent à l'ensemble des entraînements</p> <p>*être à l'heure à l'ensemble des entraînements</p> <p>*signaler rapidement toute difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail</p> <p>*adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions et</p> <p>*participer aux temps forts de la vie de l'AS</p> | <p>*avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements</p> <p>*respect du règlement et des horaires de l'internat</p> <p>Profiter des créneaux et aides offerts pour réaliser son travail personnel</p> <p>* connaître les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent.</p> |

Le coût de l'adhésion à l'Association Sportive, pour chaque élève des sections sportives est de **45 euros** pour l'année scolaire. Ce montant comprend la licence UNSS obligatoire pour participer aux différentes compétitions, un t-shirt technique avec le logo du lycée et une photo du groupe Handball.

IMPERATIF : Le chèque de 45 euros libellé à l'ordre de l'Association sportive du lycée l'Oiselet doit être remis le jour de la rentrée scolaire.

4. Demandes d'Informations :

Journée Portes Ouvertes du lycée l'Oiselet : Samedi 10 Février 2024 de 8h30 à 12h.

Les coordonnateurs de la Section Sportive Handball sont disponibles pour répondre à vos demandes d'information. Vous pouvez les contacter directement :

Mr AMMARI, Coordonnateur Section CSBJ Handball - 0669598973

csbjhandball@gmail.com

Mme CREISSENT, professeur EPS - coordonnatrice Section Filles - 0613443687

elodie.Gonnet@ac-grenoble.fr

Mr BOURLIER, professeur EPS - coordonnateur Section Garçons - 0613620391

matthieu-Pierre.Bourlier@ac-grenoble.fr

5. Conditions d'admission

Être admis en seconde au lycée l'Oiselet, sans avoir de difficultés scolaires particulières. Être apte médicalement. Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du lycée

⇒ **Test sportif suivi d'un entretien individuel : Palais des Sports de Bourgoin- Jallieu**

Garçons : le Mercredi 22 mai 2024 (13h00 – max 17h30)

Filles : le Mercredi 15 Mai 2023 (13h00 – max 17h30)

Pour être convoqué vous devez adresser un dossier de candidature complet

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet du lycée (<http://lycee-oiselet.fr/>) ou demander un dossier complet au secrétariat du Lycée ou au CSBJ Handball

Pièces à fournir :

→ Bulletins des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours (si possible)

→ Fiche Présentation du candidat (voir pages 8 et 9): Vécu sportif club ou AS + Lettre de motivation + Avis du professeur Principal et du professeur EPS + Avis de l'entraîneur

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 10 mai 2024

Le dossier peut être envoyé par courrier à l'adresse du lycée l'Oiselet :

Rue Vaucanson BP 50403 38302 Bourgoin Jallieu Cedex

Le dossier peut être numérisé et envoyé sur la boîte mail du lycée l'Oiselet :

Ce.0380008c@ac-grenoble.fr

7. Recrutement et admission

Suite au dépôt de votre dossier, une **commission** réunissant le **Proviseur du Lycée, les professeurs d'EPS référents et les entraîneurs du club** statue sur votre candidature.

Les éléments suivants sont pris en compte dans la décision de convoquer le candidat pour les tests sportifs :

- **Son niveau scolaire (résultats, appréciations) et l'attitude en classe**
- **Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution**
- **Sa motivation (à travers la lettre de motivation)**

Après les tests d'admission, la Commission se réunira la dernière semaine du mois de Mai 2024 pour établir la liste définitive des élèves retenus pour intégrer la Section Sportive Handball à la rentrée scolaire.

Pour les familles et les candidats, le résultat définitif d'admission en Section Sportive Handball au lycée l'Oiselet sera connue au moment des affectations officielles des élèves de 3^{ème} à la fin du mois de Juin ou au début du mois de Juillet 2024

8. Qualités souhaitées

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager à rentrer dans une démarche autonome, réfléchie, lucide et éclairée, tant sur le terrain que dans sa vie au sein de l'établissement, afin de le mener vers une gestion équilibrée de sa vie sportive et quotidienne.

Les qualités attendues sont :

- **Organisationnelles** : être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail personnel (nous accompagnons les élèves dans cet apprentissage)
- **Sociales** : être capable de s'insérer dans un projet de formation collectif
- **Mentales** : la **transparence**, base de la confiance, est nécessaire pour fonctionner ainsi que **l'envie de réussir, de se dépasser** tant dans les études que dans le sport.

ENTRER en section sportive,

Ce n'est pas entrer en pôle Espoir, car la charge d'entraînement est moins importante. Mais
C'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !

Un **contrat moral** est passé avec l'élève admis en section sportive autour de **3 axes** prioritaires :

- **INVESTISSEMENT SCOLAIRE**
- **INVESTISSEMENT SPORTIF**
- **ATTITUDE** au sein de l'établissement et sur les terrains de sport

Si ce contrat n'est pas respecté l'élève peut être temporairement ou définitivement exclu de la section sportive

9. Quelles perspectives après la section sportive ?

- **Dans le milieu sportif** : se donner les moyens de jouer au plus haut niveau à la sortie du lycée, se former à l'arbitrage, à l'organisation d'événements sportifs si vous le souhaitez... Postuler éventuellement dans les centres de formation ou pôles de recrutement.
- **Toutes poursuites d'études** en fonction de vos choix d'orientation.

A l'issue d'une expérience réussie au sein de la Section Sportive, vous pourrez en tirer bénéfice dans le milieu professionnel ou dans vos perspectives d'études, en vous donnant des arguments pour prouver :

- Une capacité à s'insérer dans un projet collectif
- Une capacité à concilier des contraintes importantes (études et entraînements), à vous organiser dans votre travail scolaire
- Une capacité à gérer le stress et des échéances importantes (matches, tournois...)

Fiche Candidature Section sportive Handball
(page 2/2, à joindre au dossier)

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2024/2025

Candidature pour Entrée en classe de 2^{nde} :

LVA :

LVB :

Demande d'admission à l'internat : **OUI** / **NON**

Avis du professeur principal (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur (obligatoire)

Nom et Prénom de l'Entraîneur :

Numéro de téléphone de l'entraîneur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....